

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ▪ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ▪ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ▪ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5578 Société : RAA

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BOUZARIF ZAHRA

Date de naissance : 25/03/1962

Adresse : 104 Rue Mimouza Hay Erraha

Télé. : 05 22 36 58 91 Total des frais engagés : 635.90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. SADIK Fouzia

Médecin

104, Rue Mimouza Hay Erraha

Tél. 05 22 36 58 91 Casablanca

Date de consultation : 10 JUIL. 2020

Nom et prénom du malade : Yousra BOUZARIF Za Rma Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Hypothyroïdie + Cardiopathie + Myosites

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 12/10/2020

LOT 190818
EXP 02/2022
PPV 99.00DH

Fouzi
le
ale

PPV: 49,60 DH
LOT: 20D06
EXP: 04/2023

MYCOSTER 1%
CREME T30G

LOT: 20E012
PER: 01/2023

P.P.V: 45DH20

1^{er} Etage - Beauséjour

PPV: 14DH00
PER: 03/23
LOT: J8 86

22.36.58.9

Lot:
A consommer
avant le:
PPC: 79,50 DH

LOT 190817
EXP 02/2022
PPV 99.00DH

Casablanca, le : الدار البيضاء ، في :

1^{me}

BOUZARIF Zalova.

19,60 - D. Cure forte (02B)

79,50 - 1 amp (01 mls) x (11x06)
- Vit D₃ Norm (01B Buvallo)

99,00 - 10 gtt Bouvallo apres repas /
- ordres de cure (01B)

1h,00 - 1 gell / - See repas /
- Doliprane Mg (01B simple)

45,20 - Mycoster (crème) (01B)
1 application 2fns /

T = 435,90
Dr. SADIK Fonzia
Médecin
104, Rue Mimouza Hay Erraha
Tél: 05 22 36 58 91 Casablanca

1 Rue Al Oukhouda Beauséjour
Casablanca Tel: 05 22 39 89 73